



COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Mardi 10 décembre 2019 à 18h00

Le Conseil Municipal de La Bastide des Jourdans s'est réuni en séance ordinaire, le **10 décembre 2019 à 18 heures**, sous la présidence de M. Michel RUFFINATTI, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2019 par voie électronique

Date d'affichage de la convocation et ordre du jour : 3 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MMES ARNIAUD Martine, BON Marie-Pierre, CHAUDON Céline, CURNIER MAUGAN Séverine, HEBRARD Annie, GARBARINO Julie et M.M BESTAGNO Michel, ARNOUX Guy, FERRA Michel, LEBON Jean-Paul, SALERNO Nicolas et RUFFINATTI Michel.

Absent ayant donné procuration : M. MORTEAU David à M. LEBON Jean-Paul

Absent : M. GAMBA Daniel

Secrétaire de séance : Mme ARNIAUD Martine

La séance est ouverte par Monsieur le Maire qui procède à l'appel des membres du conseil municipal à 18 heures.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente (05.11.2019), le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

1) **Approbation du règlement intérieur de la salle des Oliviers :**

M.le Maire expose au conseil la nécessité d'adopter un règlement intérieur pour la salle des Oliviers afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité,

Un projet a été élaboré, dont il donne lecture.

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le texte du règlement intérieur de la salle des Oliviers de la Commune LA BASTIDE DES JOURDANS.

2) **Tarification de la mise à disposition de la salle des Oliviers :**

M. le Maire propose de fixer un tarif pour la location de la salle des Oliviers comme suit :

Associations locales (réunion et assemblée générale) :	gratuite
Associations locales (1 ^{re} manifestation) : annuelle	gratuite
Associations locales (à compter de la 2 ^{ème} manifestation) :	20 euros
Associations hors commune :	120 euros
Les particuliers de la commune :	50 euros
Les particuliers hors commune :	100 euros



COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'appliquer les nouveaux tarifs de mise à disposition de la salle des Oliviers à compter de la présente délibération.

3) Approbation du règlement intérieur de la salle Maurice DUMAS :

M.le Maire expose au conseil la nécessité d'adopter un règlement intérieur pour la salle Maurice DUMAS afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autres, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité,

Un projet a été élaboré, dont il donne lecture.

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le texte du règlement intérieur de la salle Maurice DUMAS de la Commune LA BASTIDE DES JOURDANS.

4) Demande de subvention auprès du Département au titre de la contractualisation – 2^{ème} avenant :

Le Conseil Départemental de Vaucluse, par délibération n° 2017-34 en date du 31 mars 2017, a approuvé les nouvelles modalités d'aide financière du département à destination des communes de moins de 5000 habitants, au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019,

Le détail des dotations forfaitaires globales pour notre commune s'établit ainsi :

- Dotation triennale 2017-2019 du contrat de base : 173 340.00€
- Dotation triennale 2017-2019 du dispositif départemental « patrimoine en Vaucluse » : 19 260.00€.

Afin de solder le contrat 2019, il est demandé à l'assemblée de conclure un 2^{ème} avenant pour des opérations de :

Voirie : Parking des Tennis, Parking Monuments aux Morts, VC de Chancarelle, VC de Limaille.

Achats divers : Réfrigérateur cantine.

Travaux : Mise en accessibilité.

Au titre de ce 2^{ème} avenant, le montant de l'aide sollicité est de **92 056.45€**.

Entendu l'exposé de son Président, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre de l'avenant N° 2 au contrat pour l'année 2019.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 2 avec le Département de Vaucluse.



COMMUNE DE LA BASTIDE DES JOURDANS

5) Demande de subvention au Conseil Départemental de Vaucluse pour le programme d'aide à la voirie communale 2020 :

M. le Maire présente à l'assemblée le programme de travaux de réparation des chemins pour l'exercice 2020 :

Voirie : Parking des Tennis, Parking Monuments aux Morts, VC de Chancarelle, VC de Limaille.

Au titre de ce dispositif, le montant de l'aide sollicité est de **21 000.00€**.

Entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires se rapportant à ce dossier.

Puis la séance se poursuivra par des informations diverses ne demandant pas de délibération.

La séance se termine à 19h30.